

COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MAI 2012

Les comptes rendus complets des réunions sont consultables en mairie.

DECISIONS BUDGETAIRES

Conformément à la loi n°2012-354 du 14/03/2012, la **PFAC (Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif)** est instaurée sur le territoire communal, elle se substituera à la PRE (Participation Raccordement Egoût) dès le 1^{er} juillet 2012. Son montant n'est pas modifié, il est maintenu à 2 500 € l'unité.

Un **avenant n°2 au contrat pluriannuel 2009 – 2013** sera conclu avec le Département du Rhône pour prendre en compte le nouveau taux d'aide attribué à la commune pour 2012, à savoir 35% au lieu de 45%. Les ajustements de crédits nécessaires seront intégrés dans cet avenant de manière à maintenir l'enveloppe globale d'aide affectée aux opérations prévues.

Les offres reçues pour les **marchés de travaux relatifs à la réhabilitation et création de deux logements locatifs** sont en cours d'analyse, l'enveloppe budgétaire prévue ne devrait pas être dépassée.

Les **taux de l'IRL** (Indemnité Représentative de Logement) des instituteurs non logés sont fixés rétroactivement pour 2011, conformément à l'arrêté préfectoral du 14/04/2012 (taux minimum).

Une **subvention de 570 €** est octroyée à l'association du village LES GRUMEURS DE BACCHUS pour aider à l'achat de 25 vestes brodées au logo de l'association.

SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

L'assemblée prend connaissance du **Rapport Annuel 2011 sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine** établie par le SIE HAUT BEAUJOLAIS (Syndicat Intercommunal des Eaux), et des documents l'accompagnant. Ces documents sont à disposition au secrétariat de mairie, ils sont également consultables sur le site internet municipal.

RAPPORT DU MAIRE SUR L'USAGE DES DELEGATIONS QU'IL A RECUES

Il n'a pas été donné suite à différentes **DIA** (Déclarations d'Intention d'Aliéner). Un **marché de maîtrise d'œuvre** d'un montant hors TVA de 8 300 € a été signé avec le Cabinet BRANLY de Crèches sur Saône 71 pour l'aménagement du centre-bourg.

QUESTIONS DIVERSES

Le **gel de la vigne de février 2012** fera l'objet d'une demande de reconnaissance au titre des calamités agricoles.

LA SEANCE A ETE LEVEE A 21 HEURES 30 MINUTES.

Vu pour être affiché le 25/05/2012 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884